La paracha dans le midrach

Par le Rav Shaoul David Botschko

**Directeur de la Yeshiva Ekhal Elyahou (Kokhav Yaacov)**

Traduit de l’hébreu par Elyakim P. Simsovic

Parachat Ki Tétzé

Pérennisation

Un soldat tombé en opération, qui a donc fait preuve d’un dévouement total, voit son nom inscrit à jamais dans la mémoire d’Israël du fait même de ses actes glorieux. S’il était père, il reste présent pour ses enfants par leur vie qui reconduit son œuvre. Néanmoins, ses proches et ses amis souhaitent souvent pérenniser sa mémoire par d’autres moyens.

Le désir d’assurer la permanence de la présence du défunt se manifeste aussi dans la mitzva du yiboum, le lévirat (Deutéronome xxv, 5–6) :

« Lorsque deux frères demeurent ensemble et que meurt l’un des deux sans enfant, l’épouse du mort ne se remariera pas avec un étranger. Son beau-frère viendra à elle, il la prendra pour femme, exerçant le lévirat en sa faveur. L’aîné des enfants qui naitra sera désigné du nom de son frère défunt et son nom ne sera pas effacé d’Israël. »

Les hommes sont différents les uns des autres. Tout homme est créature douée d’une personnalité propre, ayant des qualités et des aspirations bien à lui et chacun doit trouver la femme qui sera sienne, celle avec laquelle il choisira de bâtir sa maison. Il vivra sa vie avec elle, il trouvera en elle son complément et son bonheur ; ensemble ils traceront leur chemin de vie pour la réalisation de leurs aspirations communes et l’assurance de leur postérité.

L’épouse d’un homme est la chair de sa chair, une partie de son âme, et leurs enfants les unissent à la chaîne de pérennité du peuple d’Israël. Filiation qui remonte du père au père et de celui-ci au grand-père jusqu’à Abraham notre Père. Et par ses enfants et ceux qui viendront après eux il se relie à l’avenir jusqu’aux accomplissements messianiques de la fin des jours. Cette chaîne se perpétue après sa mort au travers de sa descendance qui poursuit son œuvre.

Mais qu’en sera-t-il de celui qui est mort avant d’avoir pu mettre des enfants au monde ? S’il s’est marié avec une femme aimante et aimée, il a encore une place dans la pérennité d’Israël. Les membres de sa famille peuvent lui faire la grâce, après sa mort, de maintenir son épouse au sein de la famille et ainsi sa postérité lui restera liée dans la chaîne des générations « et son nom ne sera pas effacé d’Israël ».

De nos jours, pour des raisons évidentes, le lévirat n’a plus cours et il est remplacé par toutes les actions que l’on peut entreprendre pour que la mémoire du défunt reste inscrite pour toujours de sorte que continue à se développer tout ce qu’il aura semé.

La mitzva du lévirat est ainsi, de nos jours, à la source de l’effort de pérennisation du souvenir du nom du mort.